

Cre-Entreprendre Initiative : Bilan d'activité 2004 et perspectives 2005 - Financement

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

Commission n° 2		
Avis de la commission		Validation du Vice-Président
Séance du 12/07/05	Favorable	Le 12/07/05

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 65.90	Solde avant opération : 50 000 € Montant de l'opération : 22 867 € Solde après cette opération : 27 133 €

I. Bilan 2004 sur la CAGB

Au cours de cette période, **10** comités d'agrément se sont réunis pour expertiser des demandes de financement de **30** projets de création/reprise d'entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Cré-Entreprendre Initiative a renforcé les fonds propres de **29** porteurs de projet qui ont créé **25** entreprises sur le territoire de la CAGB. Ces entreprises ont quant à elles généré à ce jour la création ou le maintien de **42** emplois, soit 1,68 emploi en moyenne par entreprise.

Le montant total des prêts d'honneur accordés aux porteurs de projets ayant créé leur activité sur la CAGB s'élève à **157 000 €** ce qui représente :

- un prêt moyen de **5 414 €** par porteur de projet,
- une intervention moyenne par entreprise de **6 280 €**

La répartition des secteurs d'activité des entreprises financées est la suivante :

- Services ou professions libérales : 32 %,
- Commerce : 28 %,
- Artisanat : 20 %,
- Restaurants : 16 %,
- Industrie : 4 %.

II. Perspectives 2005 au regard de l'activité au 30/06

De janvier à juin 2005, l'activité réalisée par CEI se décompose comme suit :

- 15 projets de création/reprise sur le territoire du Grand Besançon ont été expertisés lors des 6 comités d'agrément,
- 12 prêts d'honneur pour un montant de 58 500 euros pour la création d'entreprises installées sur le territoire de la CAGB. Elles ont permis la création de 14 emplois,
- 11 nouvelles entreprises sont suivies.

Au regard de l'activité de Cré Entreprendre Initiative et du besoin en trésorerie de son fonds « prêt d'honneur » au 30 juin 2005, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le versement, par la C.A.G.B., d'un montant de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour l'année 2005,**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir à la convention-cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0